Parcours concourant au développement des compétences

Action de bilan de compétences réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

Bilan de compétences

« Harmony »

24 h

Distanciel

SAS Mieux Vivre Pro – 334 route de Fléchères – 01480 Fareins
Téléphone : 06.75.48.02.65 – Siret 952 730 240 00027 RCS Bourg en Bresse – SAS au capital de 2 000 euros – code NAF 8559A
Déclaration d'activité NDA N° 84380881738 enregistrée auprès du préfet de Région Auvergne Rhône Alpes.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État - MAJ 15/06/2025

Bilan de compétences

Accessible à toute personne qui s'interroge sur son avenir professionnel, sans prérequis, le bilan de compétences permet à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation (Article L6313-4 du code du travail).

Que ce soit pour évoluer, se reconvertir, favoriser une mobilité interne ou externe, le bilan de compétences est la démarche qui favorise votre évolution professionnelle.

Nous sommes de plus en plus nombreux à exercer plusieurs métiers au cours de notre vie, parfois en même temps.
Notre vie professionnelle sera faite d'emploi salariés, de missions temporaires, de réorientation professionnelle, de reprise ou création d'entreprise, de période de chômage, … La transition peut s'effectuer avec clarté, mais parfois nous avons besoin d'être accompagnés pour faire un point ; le bilan de compétences est là pour cà !

Comment l'utiliser ?

Public : Il est accessible à tous, salariés, entrepreneurs et personnes en recherche d'emploi.

Prérequis : le bilan de compétences ne nécessite aucun prérequis.

Votre consultante : vous serez accompagné par une spécialiste certifiée en coaching de carrière qui s'appuie sur le domaine des neurosciences.

Moyens : les séances réalisées sont individuelles et s'effectuent dans le respect de la confidentialité. Les bilans en distanciel seront réalisés à l'aide d'outils de visioconférences tels que Zoom.

Besoins spécifiques : si vous avez besoin d'adaptation et/ou de compensation au regard de vos apprentissages, merci de contacter la référente handicap Joanne André au 06 75 48 02 65.

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Les indicateurs de satisfaction et de recommandation :
Taux de satisfaction : 100%.
Taux de recommandation : 100%

Quels sont les objectifs du bilan de compétences

- Mettre en évidence ses compétences professionnelles et personnelles
- Analyser ses motivations et aspirations
- Fixer ses priorités professionnelles
- Définir un projet professionnel et éventuellement un projet de formation
- Confronter ses choix d'évolution notamment au regard du marché de l'emploi
- Vérifier ou Valider un projet professionnel

Prendre en compte les besoins de chaque bénéficiaire.

L'accompagnement est individualisé, nous établirons une grille d'analyse partagée de la situation, qui débouchera sur un programme personnalisé.

Comment se déroule votre bilan de compétences ?

Un entretien préalable nous permettra d'analyser votre situation et d'identifier avec vous la prestation qui vous conviendra le mieux.

Cet entretien de positionnement est gratuit et sans engagement.

Le bilan comporte 3 phases

Une phase préliminaire
1 séance

Cette première étape est cruciale pour le succès du bilan de compétences. Nous prenons le temps de comprendre vos attentes, vos objectifs professionnels, vos contraintes et vos préférences en matière de méthodologie et de calendrier. Nous expliquons également les résultats attendus du bilan et les mesures de confidentialité mises en place. Cette phase vise à établir une relation de confiance et à déterminer si le bilan de compétences est adapté à vos besoins.

Une phase d'investigation
5 séances

Cette phase est conçue pour vous aider à découvrir vos compétences, vos aptitudes et vos intérêts professionnels. Nous utilisons des outils professionnels tels que des questionnaires, des tests de personnalité et des mises en situation pour identifier vos compétences acquises, vos compétences transférables et vos domaines d'intérêt professionnels. Cette phase vous permet de mieux vous connaître, de valoriser vos compétences et de trouver de nouvelles opportunités professionnelles.

Une phase de conclusion
2 séances

Cette phase vous aide à mettre en perspective les résultats de la phase d'investigation avec vos objectifs professionnels. Nous travaillons ensemble pour élaborer un plan d'action concret pour atteindre vos objectifs, qu'il s'agisse de vous former, de vous réorienter professionnellement ou de développer votre potentiel. Cette phase se termine par un entretien de restitution des résultats et un bilan du déroulement du bilan de compétences. Un document de synthèse personnel vous sera remis.

12 h d'entretien individuel

8 séances

\+ 12 travail personnel guidé intersessions.

Calendrier des rendez fixé entre le bénéficiaire et la consultante

2 à 4 mois à votre rythme

Toutes les semaines ou tous les 15 jours, avancez à votre vitesse. Nous pouvons adapter ce délai à votre rythme propre.

2 100 € net de TVA

(Exonéré en application de l'art 261.4.4 du CGI)

Une consultante dédiée

Vous avancez avec elle, étape par étape, tout au long du bilan.

C'est un bilan de confiance !

Une approche dynamique

Notre approche est centrée sur la connaissance de soi et les aptitudes comportementales de chacun

Vous accéderez à une vision dynamique de votre façon de fonctionner

Un bilan de compétences, ça se fait en pleine conscience et confiance

Méthodes et moyens pédagogiques

Un accompagnement sur mesure :

- 8 séances individuelles avec votre coach en ligne.
- Un accompagnement à votre rythme (toutes les semaines ou les quinze jours)
- Une consultante dédiée
- Des exercice intéractifs, un suivi en temps réel en ligne avec solution digitale My talents sur smartphone, tablette, ordinateur.
- Des tests de personnalité, de motivations et d'intérêts professionnels
- Une approche neuro cognitive et comportementales pour lever les blocages
- Des ressources personnalisés (livres, vidéos, podcasts, sites, fiches métiers,…)

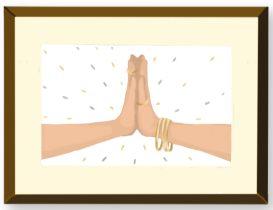

Modalité d'évaluation

Un document de synthèse est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences.
A la fin de la prestation, un questionnaire permet d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires de bilan.
Un certificat de réalisation vous sera remis, il témoigne du déroulement de la prestation.

Un entretien de suivi, proposé 6 mois après la fin du bilan de compétences, permet de faire le point sur l'avancement du projet et d'adapter le plan d'actions si nécessaire.

Cadre légal et réglementaire

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement principalement par la loi 91-1405 du 31 décembre 1991 (R.6322-35), la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et les articles L6313-1, 6313-4, R6313-4 à R6313-8 du Code du travail

Financement potentiel de votre bilan

- Votre bilan peut être pris en charge dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'employeur peut également inscrire ce financement dans son plan de développement des compétences de sa structure privée : dans ce cadre une convention professionnelle sera réalisée afin de lui permettre de réaliser une demande de prise en charge par son OPCO.
- Pour les agents de la fonction publique d'état, territoriale ou hospitalière : la demande de financement sera à réaliser auprès de votre employeur.
- Pour les demandeurs d'emploi, France travail peut financer le bilan de compétences
- Bien sûr vous pouvez également financer ce bilan de compétences par vos propres moyens.

Engagement et déontologie

Une implication commune et un climat de confiance sont les garants de la réussite de la démarche. Le conseiller bilan assure le respect du secret professionnel, les principes de déontologie et la confidentialité de la démarche. Il s'engage à utiliser des méthodes et outils fiables et pertinents pour le bénéficiaire, avec professionnalisme, écoute et neutralité

Me contacter :

bienvenue@johanneandre.fr

Tél : 06 75 48 02 65